

 <p>OBSERVATOIRE RÉGIONAL DES TRANSPORTS</p>	<p align="center">Une ambition des acteurs régionaux pour un observatoire des transports</p> <p align="center">La logistique en France « Un facteur de la compétitivité nationale »</p>	<p align="right">Fiche N°10</p> <p align="right">Orléans le 20/05/15</p> <p align="right">Didier Mérillac</p>
---	---	--

Le contexte

- **Le Parlement**, par l'article 41 de la [loi n° 2013-431 du 28 mai 2013](#), portant diverses dispositions en matière d'infrastructures et de services de transport, a souhaité que le Gouvernement prenne l'initiative, avant le 31 décembre 2014, d'organiser une conférence nationale sur la logistique. A cette occasion, il rappelle que la logistique est un facteur essentiel de la compétitivité nationale.

Article 41 : « Avant le 31 décembre 2014, le Gouvernement prend l'initiative d'organiser une conférence nationale sur la logistique rassemblant tous les acteurs et tous les gestionnaires d'équipements permettant de gérer les flux du secteur ainsi que des experts, afin d'effectuer un diagnostic de l'offre logistique française, de déterminer les besoins pour les années à venir et d'évaluer l'opportunité de mettre en œuvre un schéma directeur national de la logistique qui pourrait constituer une annexe au schéma national des infrastructures de transport, et ainsi d'identifier les priorités d'investissement et de service dans un plan d'action national pour la compétitivité logistique de la France.

Les régions et les métropoles seraient invitées à définir et à mettre en œuvre sur leur territoire des plans d'action logistiques intégrés au plan d'action. »

Cette conférence nationale se déroulera le 8 juillet 2015 à l'Assemblée Nationale. L'objectif est de débattre avec les acteurs économiques, sociaux et politiques concernés, à la lumière des expériences internationales, des actions à mener par tous en faveur d'une compétitivité accrue des chaînes logistiques en France, au sein des territoires.

L'enjeu de cette conférence sera d'améliorer la performance de la logistique au service de son économie en abordant notamment l'efficacité et les impacts des plates-formes multimodales et logistiques, la promotion de l'économie circulaire et des circuits courts, la mutualisation et la massification des chargements.

- **La Commission « Mobilité 21 »**, chargée, dans le cadre de l'élaboration du schéma national des infrastructures de transport (SNIT), de formuler des recommandations en vue de créer les conditions d'une mobilité durable et de hiérarchiser les projets d'infrastructures du SNIT, a recommandé, dans son rapport de juin 2013, d'intégrer pour la conférence nationale une réflexion sur la promotion de la logistique française, notamment à l'étranger.

- **Un comité scientifique** a été mis en place en avril 2014, à l'initiative de la direction générale des infrastructures, des transports et de la mer (DGITM) du ministère des Transports pour préparer les débats de la conférence nationale sur la logistique prévue au 1^{er} semestre 2015. A l'issue de cette conférence nationale, le Gouvernement prévoit, avec l'aide des acteurs de la filière, de mettre en place une « feuille de route », dont le suivi sera assuré par les parlementaires. Le comité scientifique a remis le 18 mars 2015 son rapport au Secrétaire d'État chargé des Transports, de la Mer et de la Pêche, intitulé « [La logistique en France: état des lieux et pistes de progrès](#) ».

Ce rapport souligne l'importance de la logistique pour la compétitivité du pays et pose un diagnostic positif mais nuancé sur la situation, en concurrence avec d'autres pays qui font de la logistique un axe majeur de leur politique de compétitivité. Il propose des pistes de réflexions pour améliorer cette compétitivité à partir des thèmes suivants :

- la performance logistique des entreprises ;



- les compétences et la formation aux métiers de la logistique ;
- la recherche et l'innovation ;
- l'insertion des activités logistiques dans les territoires.

Les autres démarches pour soutenir la logistique en France

- La semaine internationale des transports et de la logistique

Alain Vidalies, Secrétaire d'État en charge des Transports, a inauguré, le 31 mars 2015, le Salon International des Transports et de la Logistique (SITL). Ce rendez-vous international du transport et de la logistique, qui s'est déroulé du 31 mars au 2 avril 2015 à Paris, a permis au Président du comité scientifique de la conférence nationale sur la logistique, Monsieur Savy, de présenter l'état des lieux de la logistique en France, avec un diagnostic sur les expériences internationales, sur la compétitivité des chaînes logistiques françaises, sur les forces et les faiblesses de l'offre et de la demande logistique en France, sur l'identification de leviers d'actions publiques.

- Le lancement d'une consultation sur les enjeux de la logistique et de la supply chain

Une consultation sur la performance de la logistique et de la « supply chain » en France a été lancée par le secrétaire d'État chargé des Transports, de la Mer et de la Pêche, lors de la Semaine Internationale du Transport et de la Logistique (SITL). [Cette consultation](#) est une deuxième étape à la préparation de la conférence nationale sur la logistique. Elle s'est déroulée du 31 mars au 15 mai 2015 et a été disponible en ligne sur le site du ministère des transports (DGITM).

Elle s'adresse à tous les acteurs concernés par la logistique: professionnels, clients, transporteurs, gestionnaires de flux au sein de l'entreprise, promoteurs de l'immobilier d'entreprises, collectivités territoriales, chercheurs, formateurs, etc. Elle vise à mieux connaître les besoins et les priorités des acteurs concernés, à l'égard notamment des pouvoirs publics, pour améliorer la performance de la logistique et de la supply chain, au service de l'économie, des territoires et de l'emploi.

- Une feuille de route pour promouvoir une logistique durable

A l'issue de la dernière Conférence environnementale de novembre 2014, le Gouvernement a adopté une « feuille de route » pour 2015 sur le thème du transport et de la mobilité durables.

L'objectif n°4 « promouvoir une logistique durable », sur les 6 proposés par les participants, invite le Gouvernement à intensifier son engagement vers une logistique plus respectueuse de l'environnement à partir des principales mesures suivantes :

- améliorer la compétitivité du fret ferroviaire avec notamment la création de clusters fret ferroviaire sur des territoires volontaires, la création d'un observatoire sur la qualité des sillons fret, la simplification des normes, l'identification des priorités en matière d'innovation, le financement de 30 millions d'euros sur trois ans (2015-2017) pour rénover les petites lignes et les lignes locales (conférence ministérielle périodique pour le fret ferroviaire) ;
- moderniser la gestion du transport maritime et des ports pour diminuer leur impact sur l'environnement, avec notamment le développement de transports massifiés en provenance ou à destination des ports, l'amélioration des dessertes fluviales et ferroviaires, le soutien des liaisons maritimes européennes.
- développer le fret fluvial, et les marchés émergents (déchets, biomasse), et adapter la flotte.
- optimiser la logistique avec notamment la mise en place d'une conférence nationale sur la logistique au premier semestre 2015, d'un cadre national de la logistique urbaine pour diminuer l'impact environnemental des livraisons, d'une étude prospective sur la livraison du dernier kilomètre, de solutions de transport mixte passagers-fret en milieu urbain.



Rappel de quelques éléments de définition sur la logistique

La logistique est une notion d'origine militaire, qui a ensuite été étendue aux organisations civiles. Le dictionnaire Larousse en donne la première définition suivante : la logistique est « l'ensemble des opérations ayant pour but de permettre aux armées de vivre, de se déplacer, de combattre et d'assurer les évacuations et le traitement médical du personnel ».

De façon plus large, le mot logistique peut désigner, selon le contexte dans lequel il est utilisé, trois champs différents.

- Premièrement, la logistique désigne un ensemble d'opérations physiques de traitement des produits, périphériques et complémentaires aux opérations de fabrication, et qui comprennent notamment le transport, la manutention, l'entreposage, l'emballage, etc.
- Deuxièmement, le même mot désigne une des composantes des sciences du management, considérant l'entreprise et les relations inter-entreprises comme des systèmes de flux d'informations et de flux de produits dont il faut optimiser la gestion.
- Enfin, l'industrie logistique est une branche économique en émergence, constituée d'entreprises prestataires travaillant pour le compte d'entreprises agricoles, industrielles ou commerciales externalisant tout ou partie de leurs opérations logistiques.

Chacune de ces trois catégories peut à son tour se décomposer en catégories plus fines.

Le comité scientifique a retenu pour les travaux de la conférence nationale la définition suivante :

Définition de la logistique d'après la norme française NF X50-601 :

planification, exécution et maîtrise des mouvements et des mises en place des personnes ou des biens et des activités de soutien liées à ces mouvements et à ces mises en place, au sein d'un système organisé pour atteindre des objectifs spécifiques.

Cette définition est complétée par le rôle de management inter-entreprises de la logistique, depuis l'extraction des matières premières jusqu'à la fin de vie des produits. Cette proposition permet de ne plus distinguer la logistique du « supply chain management » (pratique anglo-saxonne).

Il est possible de distinguer quatre grands maillons logistiques :

- la logistique amont ou d'approvisionnement qui vise à assurer la circulation des produits entrants et sortants des sites de production ;
- la logistique interne ou de production, qui correspond aux flux de fabrication à l'intérieur du lieu de production ou d'assemblage ;
- la logistique aval qui répond à l'approvisionnement des réseaux de distribution ;
- la logistique inverse qui correspond aux flux de produits ou d'éléments non utilisables tels quels vers des sites de stockage, de retraitement ou de recyclage.

Suivant ce que l'on cherche à étudier, ou suivant le domaine d'intervention, il est également possible d'intégrer :

- la logistique urbaine, qui concerne la façon d'acheminer dans les meilleures conditions les flux de marchandises qui entrent, sortent et circulent dans la ville ;
- la e-logistique, définie comme une logistique spécifique au e-commerce.

La logistique regroupe toujours, en plus des activités de transport, les activités de stockage et de manutention. Elle peut comprendre également des activités d'achat, d'approvisionnement, de gestion commerciale, de maintenance, de distribution et de récupération de produits usagés.



Les principaux acteurs de la logistique

Les différents types d'entreprises qui offrent des produits ou des services logistiques, parfois appelées « entreprises logistiques », sont, de façon schématique :

- des entreprises du transport de marchandises chargées de l'acheminement physique ;
- des prestataires logistiques, chargés de la gestion des flux de marchandises ;
- des concepteurs et investisseurs en plates-formes logistiques ;
- des gestionnaires de plates-formes ;
- des industriels de la manutention ;
- des fabricants de support de manutention (palettes) ;
- des développeurs de solutions informatiques pour la logistique ;
- des cabinets de conseil en logistique ;
- des organismes de formation, de recrutement, d'intérim en logistique.

Hors acheminement physique, ces entreprises réalisent les types de prestations suivants :

- l'entreposage et la manutention ;
- la préparation de commandes, le conditionnement ;
- le contrôle qualité ;
- la gestion des unités d'emballage (par exemple des palettes) ;
- les procédures fiscales, de dédouanement, phytosanitaires, vétérinaires, liées à la sûreté ;
- l'organisation du transport ;
- le pilotage de flux ou le pilotage de prestataires logistiques.

